

Motion n°2 des représentants au CA du lundi 25/11/2024 des personnels d'éducation et d'enseignement du collège Lapierre sur le service public en général et celui de l'éducation en particulier.

Jours de carence, diminution de l'indemnisation de l'arrêt maladie, suppression de la GIPA, gel de la valeur du point d'indice et aucune nouvelle mesure salariale pour les personnels de l'Education nationale dans le budget 2025...le gouvernement appauvrit les fonctionnaires par des mesures. Tout cela accompagné d'une bonne dose de mépris, à l'image des propos de Guillaume Kasbarian, ministre de la Fonction publique, qui multiplie les contrevérités et le fonctionnaire bashing : non, les personnels de l'Education nationale ne sont pas "absentéistes" ! Et n'en déplaise à Nicolas Sarkozy, ils ont même une charge de travail particulièrement lourde : selon une enquête du ministère, la moitié des enseignant-es travaillent plus de 43h par semaine. Quant à Anne Genetet, ministre de l'Education nationale, elle préfère défendre le Pacte, synonyme de travailler plus pour tenter de gagner plus, de remise en cause du statut et appuyer les mesures Kasbarian au nom d'une prétendue égalité avec le privé qui est une fiction.

L'École publique est à un point de bascule, asphyxiée par un manque de moyens, dénaturée par un empilement de réformes avec des personnels mal payé-es et méprisé-es qui font tenir à bout de bras un service public de l'Éducation exsangue. L'heure est à la construction d'une autre école et d'un autre rapport social.

Nous, représentant-es des personnels d'enseignement et d'éducation au Collège Georges Lapierre, refusons d'accepter la situation et demandons la reconnaissance de la valeur de notre travail et de notre engagement sous toutes ses formes afin de travailler dans de bonnes conditions :

- l'amélioration des conditions de travail : moyens et effectifs
- la suppression des mesures Kasbarian (jours de carence et diminution de l'indemnisation des arrêts maladie)
- l'augmentation de 15% de la valeur du point d'indice et son indexation sur les prix
- le rétablissement de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat)
- l'abandon du pacte et utilisation pour des mesures sans contreparties
- un véritable statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH